

Compte rendu CTL du 11 octobre 2021

Le comité technique local s'est réuni en seconde convocation le 11 octobre 2021 sous la présidence de Mme Dominique MAURESMO, Administratrice des Finances Publiques, en l'absence de Mr ANOULIES souffrant. L'ensembles des OS ayant boycotté la première convocation du 30 septembre ;

Mme Mauresmo indique qu'elle ne sera présente que la matinée en raison d'une contrainte cet après midi. Les sujets relatifs aux NRP et réorganisation de la Direction seront abordés en priorité.

FO DGFIP et Solidaires Finances publiques ont lu une déclaration liminaire.

En réponse, Mme MAURESMO rappellent que les suppressions d'emplois et leur impact sur le NRP nous sont imposées. La direction locale essaie de le faire dans le respect des agents et de la population, en se battant notamment pour garder des emplois et leurs implantations (avec les antennes SIP, SIE...).

Par ailleurs, pour Mme MAURESMO les MFS sont une réponse aux besoins des populations, en particulier les plus défavorisées.

Ordre du jour du CTL :

-2/ Opérations NRP au 1^{er} janvier 2022 (pour avis)

La charge de gestion des SIP n'a pas changée. Le montant global des PEC baisse mécaniquement (car 80 % des usagers ne paient plus la TH).

Concernant le transfert du recouvrement des trésoreries vers les SIP (Mimizan, Parentis, St Vincent de Tyrosse, Soustons et St Martin de Seignanx), les charges ont été estimées à environ 2 ETP pour le SIP de Mt de Marsan et entre 3 et 4 ETP pour le SIP de Dax.

La direction refuse toutefois de se prononcer sur le niveau des transferts d'emplois avant la tenue du CTL emplois prévu en fin d'année 2021 et indique que certains agents des trésoreries pourraient travailler à distance pour les SIP entre le 1/1/2022 et le 31/08/2022.

Concernant la création des antennes SIP et SIE à Morcenx : les règles de priorité vont s'appliquer au détriment de certains agents.

Concernant les missions sur le site de Morcenx, les inquiétudes soulevées par les OS sur la cellule AVISIR notamment pour l'antenne du SIE et sur les permanences dans les MFS pour l'antenne SIP ne semble pas être partagée par la direction. Seul certitude, les agents gardent les tâches de gestion, tant au niveau du SIE que du SIP, au moins jusqu'au 31 août 2022...Seuls les travaux de comptabilité sont transférés. Une interrogation reste néanmoins concernant la mission recouvrement.

Ce projet était soumis pour avis aux OS.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 40 (1 voix)		1	
CFDT (1 voix)		1	
Solidaires (4voix)		4	
CGT (1 voix)		1	

-1/ Horaires d'accueil du public du SGC de Saint Sever (pour avis)

L'accueil fiscal sera assuré au sein du SGC sur rendez-vous par 1/2 journée tous les 15 jours.

Par ailleurs, le matin l'accueil sera généraliste et l'après-midi sur RDV.

Un accueil sera également proposé à Hagetmau (dans la MFS qui occupe l'ancien local de la trésorerie) en alternance.

Ce projet était soumis pour avis aux OS.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFIP 40 (1 voix)		1	
CFDT (1 voix)		1	
Solidaires (4voix)		4	
CGT (1 voix)		1	

Après la pause méridienne, le CTL reprend sous la présidence de Mme CHASSELOUP.

-3/ Réorganisation de la direction (pour avis)

La direction nous informe que cette réorganisation est dû au fait de l'arrivée d'un 4ème AFIPA.

Les OS regrettent qu'il n'y ait aucune création de postes A, B ou C et que des postes restent toujours vacants dans le département.

FO DGFIP s'est interrogé sur cette arrivée car en 2014, le poste de 4ème AFIFA avait été supprimé. Mais la GPEEC+ est passée par là... FO DGFIP espère que cela ira dans le même sens pour les cadres A, B et C.

Par ailleurs, pour FO DGFIP la DDFIP des Landes est à rebours par rapport aux autres directions : en effet si la tendance est de réduire le nombre de pôle en direction, dans les Landes nous passons de 3 à 4 pôles.

FO DGFIP a également fait remarquer que dans le nouvel organigramme, il n'y avait plus aucune mission rattachées au directeur.

Enfin, FO DGFIP a regretté que les déménagements de certains services à Dulamon étaient en cours alors même que le CTL ne s'était pas tenu. Encore une preuve que le dialogue social est bafoué.

En raison de tous ces changements immobiliers dus à cette nouvelle organisation, les OS ont demandé une visite d'une délégation du CHSCT.

-4/ Bilan de la campagne IR (pour information)

Concernant la campagne IR, le nombre de déclarations papier continue à baisser, mais le nombre total de déclarations augmente.

En raison de la crise sanitaire, le montant des prélèvements est en baisse,

Par ailleurs, il faut noter une augmentation des avis payants (c'est à dire la différence ente ce qui a été prélevé et ce qui reste à payer). Ce constat est le même au niveau national : Mr MARQUE précise qu'il n'y a pas d'explication précise justifiant cette hausse (peut-être du fait du télétravail donc moins de frais de déplacement...).

De ce fait, il est à noter un impact sur l'accueil qui est en hausse. Le PAS engendre un allongement des durées et des périodes d'accueil qui s'étalent sur toute l'année maintenant.

Mr MARQUE propose la mise en place d'un groupe de travail sur la répartition charges/emplois et les effectifs.

-5/ Lignes directrices de Gestion (LDG) en matière de mobilité, promotion et valorisation des parcours professionnels (pour information)

L'article 25 supprime la compétence des CAP et promotions. Les LDG sont élaborées au niveau ministériel et sont validées en CTM.

Deux CTR (comités techniques de réseau) se sont tenus le 06/10/2020 (mobilité) et le 06/07/2021 (promotions).

Définies pour 5 ans avec possibilité de révision annuelle, elles sont très peu connues des agents alors qu'elles définissent le cadre des promotions en matière de tableau d'avancement (TA) et liste d'aptitude (LA) ainsi que des mutations.

Les OS ont réitérés leur demande d'organisation de réunion informelle avant publication des mouvements locaux,

Mme CHASSELOUP a répondu que la direction ne pourra pas transmettre aux OS le mouvement avant le mouvement. Il n'est plus possible de reconstituer des CAP local. Pourtant le DDFIP s'était engagé à le faire l'an passé.

Les représentants syndicaux peuvent néanmoins faire remonter à la direction toute situation individuelle ou collective particulière.

-6/ Questions diverses

- Le sujet du portillon à Dugas a été abordé : une expertise avec l'entreprise l'ayant installé est en cours pour tenter de résoudre le problème du délai de communication (fixé à 40 secondes ce délai est trop court) Toutefois, cela ne résoudra pas le problème des usagers qui passent sous la barrière et tentent d'être reçu alors qu'ils n'ont pas rendez-vous.

- Les OS ont par ailleurs indiqué que depuis l'installation de la barrière à Dugas, les personnes à mobilité réduite ne peuvent plus entrer. En réponse, Mme CHASSELOUP indique qu'ils ont à leur disposition un interphone pour qu'on leur ouvre la barrière. Encore faut-il qu'elles le sachent car rien ne l'indique.

- Le recrutement de contractuels de catégorie C a été abordé : Pour les OS, ces recrutements ne répondent pas à un besoin ponctuel ou à des compétences spécifiques car ils viennent occuper des emplois vacants au lieu et place d'agents titulaires. MR MARQUE précise qu'un emploi de contractuel concerne un recrutement d'une compétence particulière et que si aucune suite n'est donnée par la direction à ces autorisations de recrutements, aucune entrée dans le département n'est possible en mutation, la DG considérant qu'il n'existe pas de besoin de ressources dans les Landes.

La direction locale est donc contrainte et forcée de recruter des contractuels.

Si ce n'est pas du chantage cela y ressemble beaucoup !!!

Jean-Philippe CAMPAGNE, Titulaire CTL FO DGIP 40